



Commune de Saint Chely d'Apcher  
Section : ZX  
Mr Brugeron Benoit

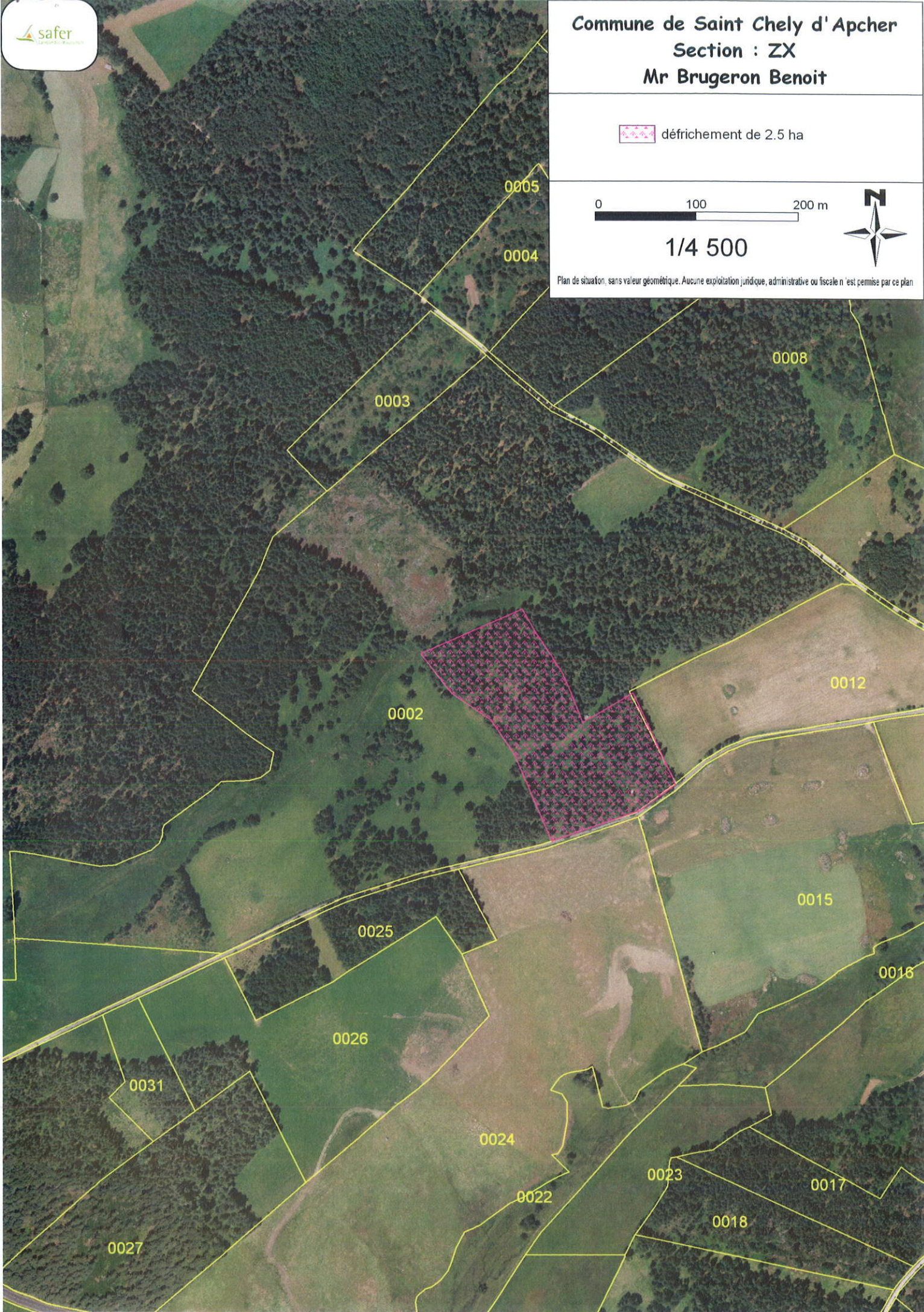
 défrichement de 2.5 ha



1/4 500



Plan de situation, sans valeur géométrique. Aucune exploitation juridique, administrative ou fiscale n'est permise par ce plan





# DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZERE

## FICHE DESCRIPTIVE DE PARCELLES BOISEES EN VUE DE LEUR DEFRICHEMENT (1)

**Nom du demandeur :** Mr Brugeron Benoit  
**Adresse :** Sarroul 48200 saint Chely d'Apcher  
**Nom du Propriétaire :** Mr Brugeron Bernard  
**Adresse :** Sarroul 48200 saint Chely d'Apcher

**Surface totale de bois à défricher : 2 ha 50.00**

### Caractéristiques des parcelles

Boisement isolé (2)  Oui  Non  
 Terrains inclus dans un périmètre Natura 2000  Oui  Oui pour partie ( %)  Non  
 Le défrichement est susceptible d'avoir des effets notables sur les habitats et/ou espèces du site  Oui  Non

### Caractéristiques du peuplement

Boisement d'origine naturelle

Boisement issu de plantation

Age moyen des arbres :  inférieur à 20 ans  
 supérieur à 20 ans

### **Essences principales :**

Pin Sylvestre

Boulots

Epicéa - Sapin

Hêtre

Châtaignier

### Références cadastrales

Commune	Section	N°	Surface totale	Surface à défricher
Saint Chely d'Apcher	ZX	2	21 ha 67 a 81 ca	02 ha 50 a 00 ca
			<b>total</b>	<b>2 ha 50 a 00 ca</b>

- (1) **Défrichement** : Le défrichement n'est pas l'opération qui consiste à couper des friches mais celle qui « met fin à la destination forestière de terrains » (article L.311-1 du Code Forestier). Une parcelle est considérée comme boisée dès que les formations végétales qui l'occupent « comprennent des arbres et des arbustes d'essences forestières, issus de graines ou de rejets, quel que soit leur âge, dont le couvert (écran formé par l'ensemble des houppiers des arbres du peuplement – s'exprime par la surface de leur projection au sol) apparent occupe ou est susceptible d'occuper à terme, 10 % de la surface du sol, ainsi que celles qui se trouvaient de mémoire d'homme, dans un état correspondant à cette définition et qui résultent d'un processus de dégradation dont les causes peuvent être notamment l'incendie, le surpâturage, les maladies, ou des pollutions diverses » (circulaire interministérielle du 25 mai 1978)
- (2) **Boisement isolé** : la superficie totale du massif forestier auquel sont rattachées les parcelles concernées par la demande est inférieure à 4 ha.





# Commune de Saint Chely d'Apcher Plan de Situation

0 0,5 1 km

1/25 000



Plan de situation, sans valeur géométrique. Aucune exploitation juridique, administrative ou fiscale n'est permise par ce plan.

